

### Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Suite à la démission de Mme Frédérique MOZER de son mandat de Conseillère Municipale de Besançon à compter du 6 octobre 2006, il convient, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Mme Martine JEANNIN, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 24 octobre 2006.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

**«M. LE MAIRE :** Mme JEANNIN n'est pas encore arrivée. Il y a manifestement eu un problème mais ne lui en tenez pas rigueur car c'est quelqu'un de très précis et qui attache beaucoup d'importance à cette nouvelle fonction de conseillère municipale dans laquelle nous l'installons».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.*